

6.2.1942.

Notice pour Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Tonnage pour les secours de Croix-Rouge.

Depuis que les Etats-Unis ont cessé d'être neutres, la Croix-Rouge américaine se préoccupe d'assurer la continuité du transport transatlantique des secours destinés aux prisonniers de guerre et autres victimes de la guerre.

Jusqu'ici le transport a été fait d'Amérique à Lisbonne par des bateaux américains et de Lisbonne à Marseille par des bateaux affrétés par la Croix-Rouge britannique battant pavillon neutre et portant la marque du CICR, conformément à un accord intervenu avec tous les belligérants.

La Croix-Rouge américaine a songé à l'adoption du régime Lisbonne - Marseille ^{pour le} au trajet Amérique - Lisbonne et a demandé au CICR si les bateaux qu'elle voudrait affréter pourraient battre pavillon suisse. Le CICR a répondu que selon la législation maritime suisse en vigueur, seuls les bateaux dont des personnes physiques ou morales de nationalité suisse sont propriétaires peuvent battre le pavillon suisse.

Pour des raisons évidentes, le CICR souhaiterait éviter d'avoir à se rendre acquéreur de bateaux, seule solution susceptible de réaliser le vœu précité de la Croix-Rouge américaine.

M. Carl Burckhardt a reçu hier la visite du Consul des Etats-Unis à Genève. Il semblerait que la Croix-Rouge américaine - qui, dans la circonstance, s'identifie probablement avec le State Department - ayant pris connaissance de la réponse du Comité international concernant les conditions auxquelles est subordonné l'usage du pavillon suisse, souhaiterait que le Gouvernement suisse offrît le bateau "Saentis"



Notice pour Monsieur le Conseiller fédéral Pfister-Götsch

pour être affrété par la Croix-Rouge américaine et transporter sous la marque du CICR les envois de secours entre l'Amérique et Lisbonne. M. Burckhardt ayant demandé à son interlocuteur si une demande dans ce sens avait été ou serait présentée aux autorités suisses, il lui aurait été répondu que l'on ne voulait pas faire cette démarche. M. Burckhardt en a conclu que les Américains s'attendent probablement à ce que la Suisse prenne l'initiative d'offrir le "Saentis" dans le but précité.

Il faut sans doute être reconnaissant à M. Burckhardt d'avoir signalé cette occasion de faire un geste vis-à-vis des Américains, s'il est jugé possible et opportun.

Il est clair que ce que les Américains désirent ce n'est pas simplement du tonnage neutre ordinaire pour les secours de Croix-Rouge, mais du tonnage privilégié, c.à.d. bénéficiant, en plus des droits reconnus aux bateaux neutres, des immunités contractuelles et morales spéciales auxquelles ont droit les bateaux portant la marque du CICR.

Sans aller, pour commencer au moins, aussi loin que le souhaiteraient les Américains, on pourrait leur offrir l'excédent de tonnage dont la Confédération dispose actuellement, par rapport au chiffre maximum fixé par l'Angleterre, à savoir environ 3.000 tonnes par mois, pour autant que Londres renonce à la prétention tendant à l'abandon d'un des bateaux ^{dont} à disposition de la Suisse.

E. u. Hall

6.2.42.

7.2.42

P.9

BRI

11/2/42

Mec Stork

action liée au bateau

Prof HaackJacquet (Rheinschiffahrt)idées : Bachman

Janssen toujours : - Bate - 500000
 secteur : pour? Anglant = pas acte
 inconnu - achat en dehors
pays occupés (pas contrôlé) e. i. d.
 Romani et Hongrie. Prime anglaise:
 — Kelly a dit que cela n'allait pas
 valoir demain Bachman etc...

B. vendre me voir et me rendre

✓ bateaux

✓ prêt BRS.

3/ Belges ds. pays occupés par
l'axe - transfert = résolu
en 3 parts au pt. de v. Banque
Réserve altitude Comiti.

Bateaux locuti ad hoc
en Suisse et en Angleterre
pr. CR.

Bateau 11/2/42

- Pas offrir bateau, si le demandeur, ou vice -
- (Pas payer de ^{d'offretant} ~~coûts~~, si une CR étrangère) -
- Informer le ^à ~~à~~ ^{son} ~~son~~ ordonnance
démarche London pour possible
offrir sous tonnes par
transport CR.

Bachman 12/2/42

MacKittreck Purvis BRT.

P.S. en aucun cas ces
bateaux à traverser -

P.B. → faudrait décision du
Conseil fédéral -

Redink?

S/S Hallaran
Anode.

On se renseigne.

Même avec Saentis, Tonnage impliquant par. } Belgique
Grece

Haab

Création Société Suisse ad hoc par acquisition
bateaux { immédiats par Méditerranée
{ médiateurs par Océan.

On se vent en le pavillon suédois
en le bateau pavillon portugais.

Transport propriété & formalité fédérales Suisse et
Hotel ces deux dits "Answiste" (laquelle
exploitant bateaux acquis par CCR.
(Suisse)